

# Réunion du Conseil municipal

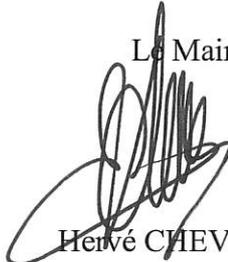
## Ordre du jour :

1. Installation du Conseil Municipal
2. Désignation d'un secrétaire de séance
3. Élection du Maire
4. Détermination du nombre d'adjoints
5. Élection des adjoints
6. Détermination et élection des membres du Conseil Municipal pour siéger au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)
7. Élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres pour les marchés de travaux, fournitures et services
8. Élection des conseillers territoriaux
9. Délégation au Maire en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Conformément aux articles 9 et 10 de l'Ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 et au Décret n°2020-571 du 14 mai 2020, le public sera autorisé à assister à la séance avec une capacité de réception limitée à **30 personnes**, avec toutes les mesures et règles sanitaires prises en conséquence (port du masque obligatoire, gants, distanciations)

Fait à Epinay-sur-Seine,  
Le 20 MAI 2020



Le Maire,  
  
Hervé CHEVREAU

*Le Conseil municipal  
se réunira à l'Espace Culturel en séance publique le :*

**Jeudi 28 mai 2020 à 18h00**